

BILAN DE MANDATURE 2019/2021



CONSEIL
TERRITORIAL
DE SANTÉ
— MARTINIQUE —

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ

Installée en Martinique le mardi 11 juin 2019, le Conseil territorial de santé est une nouvelle instance créée par la loi de modernisation de notre système de santé (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016) et amenée à prendre une place majeure dans le fonctionnement de la démocratie en santé.

Lieu d'expression et de proposition qui s'inscrit dans la proximité : le Conseil territorial de santé vise à faire dialoguer l'ensemble des

acteurs de la santé, sous une forme renouvelée, pour mieux cerner les besoins des territoires et pour permettre l'émergence d'une expertise partagée. Le CTS joue ainsi un rôle essentiel dans la territorialisation du PRS.

En Martinique, les missions du CTS soient transférées à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, (ordonnance n°2017-1179 du 19 juillet 2017).

LES MEMBRES

Le CTS de la Martinique est composé de 25 membres (34 au plus) répartis en 5 collèges. Arrêté N°80 du 3 juin 2019



Composition du Bureau au 30 septembre 2021

- Présidente, Mme **Karyne PIERRE-LOUIS**
 - Vice-présidente, Mme **Alix BARDET**
 - Secrétaire, Mme **Jeanne-Émérante DEFOI**
 - Président Commission Spécialisée en Santé Mentale, Dr **Pierre-Emile BAPTE**
 - Mr **SYMPHOR**
 - Mme **Marie-Noelle CLAUDE**
- Membres invités :
 - Président de la CSDU, Mr **TOUSSAINT**
 - Mission Démocratie en Santé de l'ARS,
 - Mme **Néferti BAZABAS**

NOS MISSIONS

VEILLE à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales fondées sur la participation des habitants.

CONTRIBUE à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé.

PARTICIPE à la réalisation du **DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ** (en s'appuyant notamment sur les projets des équipes de soins primaires et des communautés professionnelles territoriales de santé).

PARTICIPE à l'évaluation, d'une part, des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers et, d'autre part, de la qualité des prises en charge et des accompagnements dans le cadre du Rapport annuel sur les droits des usagers réalisé par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

EST INFORMÉ des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ainsi qu'à la signature des contrats territoriaux et locaux de santé. Il contribue à leur suivi en lien avec l'union régionale des professionnels de santé.

NOS ACTIONS

NOTRE OBJECTIF :

- Fédérer les acteurs du système de santé
- Aller vers les acteurs
- Adapter les actions

TROIS STRATÉGIES :

- Mieux connaître
- Mieux informer
- Mieux accompagner



MIEUX CONNAÎTRE :

- La population, grâce à l'organisation de 2 enquêtes de perceptions sur la crise sanitaire en 2020
- Les professionnels en soutenant les démarches d'acculturation. Les élus en allant à leur rencontre et identifier les besoins de leurs territoires



MIEUX INFORMER

- La population, à travers l'organisation de 2 tables rondes sur le parcours cancer à la Martinique au cours desquelles 20 professionnels ont pu informer et répondre aux préoccupations des 242 participants. Conception d'une capsule vidéo sur le parcours cancer.
- Les professionnels et les élus, grâce aux « Rencontres du CTS » : 7 webinaires organisés sur des thèmes d'actualités en lien avec la promotion de la santé : L'éthique et crise sanitaire , La santé mentale et crise sanitaire , Démocratie en santé et Promotion de la santé, Les droits des usagers, Les dynamiques territoriales de santé, La santé communautaire, La CPTS « Madinina »



MIEUX ACCOMPAGNER

En particulier dans le domaine de la santé mentale, les membres du CTS et de la Commission Spécialisée en Santé Mentale ont contribué à la réalisation du diagnostic territorial de santé. C'est en plénière que le 15 septembre 2020, le CTS et la CSSM ont rendu leurs avis sur le premier projet territorial de santé mentale de Martinique.

C'est en plénière que le 15 septembre 2020, le CTS et la CSSM ont rendu leurs avis sur le premier projet territorial de santé mentale de Martinique.

Missions de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

- Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé, préalable à l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Donne un avis sur le Projet Territorial de Santé Mentale
- Peut faire des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé

LA COLLABORATION AVEC L'ARS MARTINIQUE

- Une participation du CTS aux travaux sur l'évaluation du SRS
- Des échanges fructueux sur le parcours de santé cancer
- Des échanges respectueux dans les réunions bilatérales organisées par le directeur de l'ARS
- La participation aux programmes de santé innovants
- Une reconnaissance de cette nouvelle instance de démocratie sanitaire.

UNE VOLONTÉ QUE PERDURE LA DYNAMIQUE INSTALLÉE...

- Des tables rondes
- Le plaidoyer auprès des maires et autres élus
- Les « rencontres du CTS »
- L'évaluation du prs 2 et les parcours de santé
- Suivre le PTSM
- La santé mentale, le parcours de santé cancer, en particulier concernant les professionnels
- Santé environnementale...
- Les dynamiques territoriales de santé et autres ...

CONTACT



Mission démocratie en santé
ARS Martinique
Tel : 05 96 39 43 67
ars-martinique-cts@ars.sante.fr